

APPROBATION plans et devis relatifs à un centre Médico-Scolaire à St-Denis - Étant à contracter avec la Caisse Centrale à cet effet.

Le MAIRE donne lecture de la lettre du Docteur THOMAZI, Médecin départemental p.i. du Service de santé scolaire et Universitaire.

ACADEMIE d'AIX

Saint-Denis (Réunion) le 31 Janvier 1957

VICE-RECTORAT de
LA REUNION

Le VICE-RECTEUR

Service de l'Hygiène Scolaire

N° JT/58 SSR

à Monsieur le MAIRE de la Commune de SAINT-DENIS
sous couvert de Monsieur le PREFET de la REUNION

Constitution accélérée des
dossiers de Centres Médico-
scolaires.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dispositions importantes contenues dans la circulaire SSU.3/721 du 24 Janvier 1957, qui vient de me parvenir et qui a pour objet la constitution accélérée des dossiers de Centres médico-scolaires.

aux termes de cette circulaire. Il apparaît qu'en raison de nouvelles dispositions d'ordre financier arrêtées pour l'année 1957

à la suite de la décision prise par M. le Ministre de l'Education Nationale, pour les crédits d'équipement et de construction inscrits au budget 1957, doivent être engagés avant le 15 Mars 1957.

Ceci suppose pour les Centres médico-scolaires qui sont plus particulièrement touchés par cette mesure que vous hâtiez l'envoie à l'administration centrale des dossiers déjà constitués et que vous demandiez de toute urgence aux municipalités qui avaient et qui ont l'intention de construire un centre médico-scolaire, de constituer dans les toutes prochaines semaines les dossiers nécessaires de manière qu'ils puissent être adressés à la direction du Service de Santé scolaire au plus tard le 1er mars 1957.

J'insiste sur le caractère impératif des nouvelles dispositions adoptées cette année pour les engagements des crédits d'équipement. J'espère que malgré les difficultés que vous pourriez être amenés à rencontrer vous ne manquerez pas de déployer tous vos efforts pour que les demandes de subvention à prendre sur les crédits d'équipement 1957 puissent être engagées avant le 15 Mars. Si à cette date les crédits d'équipement n'ont pas fait l'objet d'engagement régulier ils seront vraisemblablement bloqués, c'est-à-dire que l'utilisation ne pourra plus en être effectuée en 1957.

Etant donné l'intérêt que vous avez bien voulu porter à la construction d'un Centre médico-scolaire dans votre ville et le point où en est son étude, je ne doute pas que l'on puisse constituer à temps le dossier et éviter ainsi la perte d'une année.

Les dossiers devant être acheminés par la voie hiérarchique, il est indispensable qu'ils puissent être expédiés au plus tard le 20 février 1957. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir m'adresser avant cette date une copie de la délibération du Conseil Municipal approuvant le projet et prenant les engagements nécessaires, cette pièce figurant naturellement en tête du dossier à constituer.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Pour le Vice-Recteur
Le Médecin départemental p.i. du Service
de santé scolaire et Universitaire,
Signé: Dr THOMAZI.

Je passe la parole à M. LEJEUNE, Architecte Conseil de la Commune de Saint-Denis.

terrain de l'Ecole Joinville, rue J. Auber, à proximité de l'Ecole d'Application.

Au rez de chaussée, il est prévu:

- une salle d'attente pouvant servir de classe
- une salle d'adjointes
- un bureau de médecine générale
- un bureau pour le radiologue
- une salle de radio
- une salle de déshabillage
- un laboratoire des sanitaires

A l'étage, il est prévu:

- un logement pour le Médecin comprenant une salle de séjour avec une partie réservée en studio, deux chambres et services et également un logement pour une Assistante.

Le coût de la construction s'élève à: 7.174.200 Fr.

La Municipalité bénéficiera, comme pour les constructions scolaires, d'une subvention de 40 % de l'Education Nationale, la somme restant à la charge de la Commune sera couverte par un emprunt à contracter avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

M. GUINOT. - En ce qui concerne l'Assistante, je souhaite qu'elle soit recrutée sur place.

Après échange de vues, le Maire met aux voix:

1°) l'approbation des plans et devis relatifs à la construction d'un centre médico-social à Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.

2°) l'autorisation de contracter avec la Caisse Centrale un emprunt égal à 60 % du montant de la dépense.

Adopté à l'unanimité.

3°) l'engagement d'insérer chaque année, en priorité, au budget communal, les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt intérêts compris.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé de principe
de la construction d'un centre
M. Paris, le 20 Février 1954
par le Préfet et par délégation
de Monsieur Général
D. Petit*